

**PLOUFRAGANAISE DE TRAVAUX PUBLICS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 155 800 euros**  
**Siège social : La Saudraie - 22440 PLOUFRAGAN**  
**378 025 167 RCS ST BRIEUC**

**DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS**  
**DU 10 SEPTEMBRE 2024**

**LES SOUSSIGNÉS :**

- La société **ANDRE BIDAULT SA**, société par actions simplifiée au capital de 240 000,00 euros, dont le siège social est situé La Saudraie à PLOUFRAGAN (22440), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 315 188 524, représentée par Monsieur Claude BIDAULT, gérant de la société DOGIC, Présidente
- **Monsieur Claude BIDAULT**
- **Monsieur Dominique BIDAULT**
- **Monsieur Gilles BIDAULT**
- **Monsieur Daniel CLOTEAUX**

Détenant ensemble 820 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée **PLOUFRAGANAISE DE TRAVAUX PUBLICS** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société PLOUFRAGANAISE DE TRAVAUX PUBLICS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Agrément d'une cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

La collectivité des associés décide à l'unanimité d'agréer la cession par Monsieur Daniel CLOTEAUX au profit de la société ANDRE BIDAULT SA de vingt (20) actions lui appartenant dans la Société pour un montant total de VINGT-MILLE (20 000,00) euros, soit MILLE (1 000,00) euros par action.

La collectivité des associés charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

## DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

<b>Monsieur Claude BIDAULT</b> <i>En son nom et pour le compte de la société DOGIC, Présidente de la société ANDRE BIDAULT SA</i> Associé	
<b>Monsieur Dominique BIDAULT</b> Associé	
<b>Monsieur Gilles BIDAULT</b> Associé	
<b>Monsieur Daniel CLOTEAUX</b> Associé	